

Ils ont dit

« **Ce serait un très mauvais symbole de priver les Français d'un débat sur la justice**, alors que nos concitoyens réclament plus de justice, une meilleure justice. (...) Le Parlement ne peut pas être hors-sol. Il faut remettre le texte en débat. Il faut remettre le citoyen au cœur de sa justice. Il n'y a jamais eu une telle opportunité. Ne la manquons pas » plaide la présidente du Conseil national des barreaux (Ch. Féral-Schuhl, 15 janv. 2019).

« **Le mouvement des "gilets jaunes" nous met en présence d'une confrontation inédite entre l'État et le peuple**. Incontestablement, il traduit une fracture entre une partie des Français et le Gouvernement. Sa violence extrême, surtout, interroge. Où sont passées les médiations qui, dans une démocratie, modèrent les conflits, transforment la colère en revendication, ouvrent la voie à la discussion ? Notre société est-elle si déliée, si "liquide", si peu portée institutionnellement que seule la rue peut lui servir d'exutoire ? Alors que dans les mairies s'ouvrent des cahiers de doléances, il faut rappeler qu'en 1789, après la demande d'égalité devant l'impôt, la seconde revendication concernait la justice. Qu'en est-il aujourd'hui ? » écrit Denis Salas dans une Tribune (Le Monde, 15 janv. 2019).

« **Le taux de pourvoi est peu élevé**. Il existe des différences entre les cours d'appel mais il se situe toujours nettement en deçà de 10 %, ce qui montre que près de 95 % des litiges s'arrêtent à hauteur d'appel. (...) En 2017, les cours d'appel ont rendu 247 910 arrêts en matière civile. Cela relativise beaucoup le nombre des pourvois. Le contrôle de légalité ne doit pas être abandonné de sorte que la Cour de cassation assure l'autorité de la loi et celle de sa propre jurisprudence. On peut redouter qu'à ne juger que les affaires sensibles ou médiatiques, la Cour perde, en réalité, de son influence réelle sur le travail quotidien des juges » estime le président de l'Ordre des avocats aux Conseils (L. Boré, Le Figaro, 15 janv. 2019).

36

Marie-Aimée de Dampierre, ambassadrice de la diversité

L'été dernier, Marie-Aimée de Dampierre a été nommée managing partner de la région Europe continentale chez Hogan Lovells. Recon nue en droit de la propriété intellectuelle, l'avocate ambitionne de faire de son cabinet d'affaires le leader mondial de la diversité.

C'est sans doute l'art des grands avocats. Vous donner le sentiment que tout est possible, réalisable, sans minorer les contraintes, grâce à une grande maîtrise des processus et en vous orientant sur le résultat. Marie-Aimée de Dampierre fait partie de ceux-là.



Ce n'est pas un hasard si le cabinet international d'affaires Hogan Lovells, où elle exerce depuis vingt ans, l'avait rapidement promue office managing partner et intégrée au board du groupe en 2016. Elle vient récemment d'acquiescer le titre de regional managing partner de l'Europe continentale, zone géographique responsable du quart du chiffre d'affaires global de la structure. Une première pour un associé du bureau de Paris et qui plus est pour une femme. « C'était une suite logique, une expérience conduit à l'autre », dit-elle de sa carrière, sans ambages. En 1999, alors qu'elle travaille depuis huit ans chez Duclos, Thorne, Mollet-Viéville, Hogan Lovells la recrute pour créer une équipe contentieux au sein du pôle propriété intellectuelle du bureau de Paris. La structure anglo-saxonne la séduit par sa dimension internationale, sa « volonté de se développer, de mieux servir les clients ». « Je suis quelqu'un qui a envie de réussir », concède-t-elle, ajoutant : « je travaille au quotidien aux côtés de gens brillants et je trouve cela très stimulant ». L'ambition, la confiance et l'enthousiasme prédominent chez cette associée qui intervient pour le compte de sociétés internationales en matière de marques, dessins et modèles, droits d'auteur et concurrence déloyale. Depuis peu, elle a développé une expertise en médiation. « C'est un outil extrêmement efficace et qui met les parties en position de se parler », reconnaît-elle. D'abord réticente, elle a mesuré l'intérêt de ce processus susceptible de débloquent des situations entre des acteurs sur des terrains multi-juridictionnels.

Parisienne depuis toujours, l'associée se déplace très souvent aux États-Unis mais aussi au Mexique, en Asie, et en Europe, pour ses missions juridiques et aussi administratives. « En tant que membre successivement du Board, puis du Comité de direction global du cabinet, je passe beaucoup de temps entre Londres et Washington et je profite de mes déplacements pour rencontrer les associés et bureaux que je ne connais pas afin d'être à leur écoute », explique-t-elle. Récemment élue chair du comité diversité et inclusion mondial, Marie-Aimée de Dampierre est particulièrement attachée à la diversité, au pro bono et au citizenship défendus par Hogan Lovells. « Je souhaite que nous soyons le cabinet leader à l'échelle mondiale dans le domaine de la diversité, qui ne concerne pas seulement le genre », déclare-t-elle. Elle revendique l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, et plus largement, l'épanouissement des membres du cabinet « parce que nous savons que lorsqu'une personne va bien, cela bénéficie au cabinet ». Et souligne que les enjeux varient selon le territoire et sur un même continent, qu'il s'agisse du bureau de Hong Kong, Shanghai, Miami, Johannesburg, Amsterdam, ou Francfort. À Paris, l'objectif des 30 % de femmes associées par bureau du groupe, d'ici 2022, a été atteint. Elles sont actuellement 38 %. « Le but ultime c'est 50 % et je pense que nous pouvons y arriver », assure cette mère de trois enfants qui a commencé sa carrière comme juriste chez Novamark, en 1989. Pendant trois ans, elle avait étudié soir et week-end, en parallèle de son activité, jusqu'à prêter serment et pouvoir, enfin, traiter le contentieux. « Je n'ai eu de cesse de vouloir devenir avocate, confie-t-elle. Plus j'ai fait du droit, plus j'ai aimé cela. Cette discipline vous structure, vous apprend à raisonner. Et le droit aujourd'hui, c'est un business ».

ANAÏS COIGNAC